



## Projets de recommandations issues de la CSMC2

Encourager la création de Comités Nationaux de l'ACCOBAMS ou de structures similaires en vue de coordonner et renforcer l'intervention des différentes parties concernées par les cétacés. De tels comités pourraient assurer le suivi et faciliter la mise en œuvre des PAN.

Constatant que plusieurs Pays ont élaboré des Plans d'Action Nationaux (PAN) pour la conservation des cétacés et que ceux-ci ne sont pas adéquatement mis en œuvre, les participants à la Conférence invitent les autorités nationales concernées à veiller à mettre en œuvre les actions préconisées par ces PAN conformément à leur calendrier.

Encourager l'intégration des actions de coopération transfrontière dans les PAN pour la conservation des cétacés.

Encourager la mise en place des actions conjointes entre les Pays de la région sur des thématiques d'intérêt commun, tels que la question de l'élimination des interactions avec la pêche.

Finaliser le document technique sur l'impact des engins de pêche sur les cétacés élaboré récemment dans le cadre de l'ACCOBAMS en le complétant inclure tous les pays concernés par le rapport. Ce document est à finaliser en étroite collaboration avec la CGPM à travers son SCMEE et le prochain atelier conjoint CGPM/ACCOBAMS.

Convertir les métiers de pêche posant des problèmes d'interaction avec les cétacés vers l'utilisation des engins traditionnels tels que les casiers pourrait contribuer à réduire les interactions avec les cétacés. Il est toutefois nécessaire d'évaluer la faisabilité et le bien-fondé d'une telle reconversion ainsi que son impact sur les cétacés et sur le pêcheur.

Les scientifiques et autres intervenants dans le suivi des échouages des cétacés sont invités à transmettre les données à la base de données MEDACES selon le format requis par cette base de données.

Il est important de renforcer l'effort de sensibilisation auprès des pêcheurs. Les scientifiques travaillant avec les pêcheurs pour la collecte de données sont invités à informer les pêcheurs des résultats des travaux effectués avec eux.

Il ressort des exposés et des discussions de la CSMC2 qu'une masse non négligeable d'information et de données est disponible mais elle ne fait pas l'objet de publication et pourrait de ce fait disparaître si aucune mesure n'était entreprise pour la collecter, l'organiser et l'archiver adéquatement. Il est donc recommandé de mettre en place des systèmes pour la collecte de cette littérature grise et la rendre disponible.

Renforcer l'utilisation des médias via des spots télévisuels pour sensibiliser le grand public à l'occasion des signalements médiatiques des échouages.

Encourager la mise en place de programmes d'observateurs de cétacés sur les navires de lignes et mettre en œuvre des actions de formation pour ces observateurs.